



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Séance

Le 3 juin 2025, 19 h 00

Présidée par monsieur Stephen Matthews, maire

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Approbation de l'ordre du jour du 3 juin 2025**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025
4. **Gestion administrative**
 - 4.1 Adoption du règlement 126 règlement concernant les parcs municipaux
 - 4.2 Modification de la politique de gestion des actifs immobiliers
5. **Première Période de questions**
6. **Gestion financière**
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt de la liste des virements bancaires
 - 6.3 Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoirs et engagements financiers
 - 6.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2025
 - 6.5 Adoption du règlement 127 concernant le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 6.6 Demande de subvention pour la fondation héritage de Saint-André
 - 6.7 Demande de subvention pour l'Expo Fair de Lachute
7. **Transport routier et hygiène du milieu**
 - 7.1 Octroi d'un mandat pour l'arpentage sur le chemin de l'île aux chats
 - 7.2 Octroi d'un mandat pour l'étude géotechnique et environnementale sur le chemin de l'île aux chats
 - 7.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge Nord tronçon 1
 - 7.4 Octroi d'un contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisé du réseau d'égout
 - 7.5 Résolution d'appui à la municipalité concernant la gestion des réseaux d'aqueduc privés
8. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 8.1 Adoption du règlement 47-30-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin d'ajouter certains usages de lieu de rassemblement à la classe d'usage de commerce de récréation (c3) et de les retirer de la classe d'usage commerce lourd (c2), de modifier certaines dispositions liées aux piscines et de modifier les usages autorisés dans les zones industrielles

- 8.2 Adoption du second projet de règlement 47-31-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin de créer la zone ru2-182.1, à même une partie de la zone ru1-182
- 8.3 Demande de dérogation mineure # 2025-005 – 30 et 34 rue Elizabeth - permettre que le frontage du 30 rue Elizabeth soit de 24.87m et que le frontage du 34 rue Elizabeth soit de 23.30m et ce, contrairement aux dispositions du tableau des spécifications par zone ru1-118 de l'annexe b du règlement de zonage numéro 47, qui exige un frontage minimal de 25m
- 9. **Santé et bien-être**
- 10. **Loisirs et culture**
- 10.1 Adoption d'une chaise des générations
- 11. **Sécurité publique**
- 12. **Deuxième période de questions**
- 13. **Levée de l'assemblée**